

Règlement du concours « Concours d'anniversaire Vitaflo »

Général

1. Les présentes conditions s'appliquent au concours « Concours d'anniversaire Vitaflo » (le « Concours ») organisé par Vitaflo France SARL, dont le siège social est situé à 75008 Paris, 38 Rue de Berri - FR674480777382 (ci-après « Vitaflo »). Le règlement du concours peut être obtenu auprès du service consommateurs de Vitaflo France SARL et est également consultable sur [VitafriendsPKU Belgique](#) (« Site du Concours »).
2. Vitaflo se réserve le droit de mettre fin au Concours ou de modifier, à sa seule discrétion et sans préavis, les règles, prix, conditions, dispositions ou informations, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation pour les Participants. Toute modification ou adaptation du règlement ainsi que toute interruption ou modification du Concours sera communiquée par Vitaflo via le Site du Concours. Le règlement ne sera pas modifié au détriment des Participants pendant la durée du Concours.
3. Vitaflo se réserve le droit d'exclure de la participation toute inscription qu'elle jugerait frauduleuse ou irrégulière. En outre, Vitaflo peut suspendre ou annuler une participation en cas de comportement suspect. Par « comportement suspect », on entend (liste non exhaustive) : tentative de contournement du règlement, multiplication de comptes, rythme de gains anormal, mise en place d'un système automatisé de réponses, connexion de plusieurs personnes et de différents systèmes informatiques à partir d'une même identification/profil enregistré, tentative d'accès aux serveurs, etc.

Participation

4. La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.
5. Les employés de Vitaflo, toute personne directement impliquée dans l'organisation du Concours ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent prétendre à un prix.
6. Il est possible de participer plusieurs fois par adresse e-mail / adresse postale valide ; une inscription équivaut à une participation.
7. Les participants au Concours doivent être domiciliés en Belgique.
8. En participant au Concours, les Participants déclarent accepter l'application du règlement tel que décrit dans le présent document.
9. Vitaflo impose aux mineurs de moins de 18 ans la condition d'obtenir l'autorisation de leur(s) parent(s) ou représentant(s) légal(aux) pour participer à l'Action.

Concours

10. Le Concours se déroule du 01/07/2026 à 00h00 au 31/10/2026 à 17h00 inclus. Toute participation reçue après le 31/10/2026 à 17h00 ne sera plus prise en compte pour l'attribution d'un prix. La date de réception de l'e-mail ou de la participation fera foi pour déterminer si la participation a été soumise dans les délais. Pour participer à ce Concours, les participants doivent envoyer, avant le 31/10/2026, une ou plusieurs vidéos ou photos contenant leur souvenir préféré de Vitaflo, des mots chaleureux à l'égard de Vitaflo et/ou leur recette Vitaflo préférée à l'adresse marketingfrabene@vitaflo.co.uk ou par message privé via la page Instagram [vitaflolvitafriendsnlfr](#) ou la page Facebook. Pour participer au Concours, le participant doit également compléter le formulaire suivant : <https://forms.gle/o28kEF5V7gdK4aCq9>. En outre, il doit répondre à la question subsidiaire suivante : « Combien de personnes participeront au Concours pendant la Période de l'Action ? » et communiquer ses coordonnées (nom et adresse), afin que l'Organisateur puisse le contacter en cas de gain. Parmi tous les participants valablement inscrits, un seul gagnant sera désigné. Le gagnant sera déterminé sur la base de la question subsidiaire : la personne dont l'estimation se rapproche le plus du nombre réel de participants pendant la Période de l'Action remportera le Concours. Le gagnant en sera informé par e-mail.
11. Le gagnant sera invité à fournir son nom complet, son adresse et ses coordonnées de résidence afin de permettre la remise du prix.
12. Le Participant peut s'inscrire plusieurs fois en envoyant plusieurs vidéos/photos. Une (1) vidéo ou une (1) photo équivaut à une (1) participation. Un seul prix sera attribué à un (1) gagnant.

Prix

13. Le prix consiste en un food truck de frites pour environ 40 personnes, livré à domicile entre 12h00 et 14h00. Le participant donne son accord pour que le food truck se rende sur place et, si nécessaire, s'engage à fournir un permis autorisant l'installation du food truck sur la voie publique (en cas de résidence dans une ville à forte densité).
14. Le gagnant ainsi que les personnes présentes autorisent la réalisation de prises de vue (photos et vidéos) durant cette journée. Les participants ayant préalablement envoyé une vidéo dans le cadre de « Concours d'anniversaire Vitaflo » peuvent être sollicités pendant l'événement pour répondre à des questions liées à leur participation et à leur expérience avec Vitaflo. Cela peut notamment porter sur leur régime alimentaire en lien avec Vitaflo, la manière dont ils ont gagné le food truck, la vidéo envoyée, leur souvenir préféré de Vitaflo, leur recette favorite, etc.
15. La remise du prix aura lieu exclusivement en Belgique et sera attribuée à une personne résidant en Belgique.
16. Le prix ne peut être ni échangé ni converti en espèces ou en nature.
17. En cas de tentative de fraude ou de tricherie, Vitaflo se réserve le droit de remettre en jeu le prix attribué dans le cadre du présent Concours. Le gagnant ne pourra alors plus prétendre à aucun gain, de quelque nature que ce soit.
18. Le montant réel des prix fixé préalablement par nos soins dépendra du coût effectivement nécessaire pour la réalisation du prix gagnant. Aucune compensation ne sera accordée au participant si la valeur réelle finale du prix s'avère inférieure au montant initialement indiqué par nos soins.

Vie privée

19. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes. Vitaflo peut demander aux participants de fournir une preuve de leur identité, de toute autorisation nécessaire d'un tiers (par exemple des parents) ainsi que de leur inscription valide à l'adresse de résidence ou de domicile indiquée. Les participants ayant communiqué des données personnelles inexactes ne pourront pas prétendre à un prix.
20. Les participants acceptent que les données (personnelles) nécessaires à la participation à ce Concours soient stockées et traitées par Vitaflo, conformément à la déclaration de confidentialité de Vitaflo, disponible sur « [privacybeleid | Vitafriends PKU](#) ».
21. Les données personnelles fournies par le participant dans le cadre du Concours sont intégrées dans une base de données qui sera traitée conformément aux dispositions de la législation applicable en matière de protection de la vie privée et de traitement des données personnelles. Cette base de données sera utilisée par Vitaflo uniquement dans le cadre du présent Concours. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces données. Ce droit peut être exercé en contactant le service consommateurs mentionné ci-dessous. Le participant qui demande la suppression de ses données pendant le déroulement du Concours accepte que sa participation soit automatiquement annulée, étant donné qu'une inscription est nécessaire pour figurer sur la liste des participants.

Droits de propriété intellectuelle

24. Le Participant déclare et garantit être le propriétaire des vidéos.
25. Chaque Participant s'engage à ne publier aucun contenu portant atteinte au droit de communication au public, au droit au respect de la vie privée, à tout droit de la personnalité ainsi qu'à tout droit de propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur. Vitaflo se réserve le droit de ne pas publier ou de supprimer toute photo/vidéo jugée inappropriée. Sans que cette liste soit exhaustive, sont considérées comme inappropriées :
 - a. Une vidéo portant atteinte à tout droit de la personnalité, au droit au respect de la vie privée ou au droit à l'image d'un tiers ;
 - b. Une vidéo portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, notamment au droit d'auteur ;
 - c. Une vidéo contenant de la publicité, des sollicitations ou des références sans lien avec Vitaflo ou avec ce Concours ;
 - d. Une vidéo contenant des citations/déclarations appartenant à un tiers ou liées à une marque concurrente des produits Vitaflo : Innoverende voeding voor medisch gebruik | Vitaflo België (nestlehealthscience.be) ;
 - e. Une vidéo étant, de quelque manière que ce soit, diffamatoire, injurieuse, menaçante, haineuse, sexuellement explicite ou raciste.

VitaFlo peut également, à sa seule discrétion, refuser toute autre vidéo qu'elle jugerait inappropriée dans le cadre du Concours.

26. Le Participant renonce envers VitaFlo à tout droit de percevoir des redevances (royalties) pour l'utilisation des vidéos à quelque fin que ce soit, notamment à des fins promotionnelles et événementielles, y compris mais sans s'y limiter la reproduction, la diffusion et la publication des vidéos, ainsi que leur mise à disposition du public sous quelque forme et via tout support (papier ou électronique, internet, télévision, radio, cinéma, etc.), y compris des versions modifiées des photos/phrases.
27. Le droit d'utiliser les vidéos est accordé pour toute la durée légale de protection par le droit d'auteur et sans limitation territoriale. Ce droit peut également être transféré ou concédé sous licence à des tiers, notamment et sans s'y limiter aux filiales de VitaFlo, sans aucune restriction.
28. VitaFlo n'est pas limitée dans l'utilisation des vidéos proposées par les Participants, mais garantit que les Participants ne seront pas présentés sous un jour défavorable lors de l'utilisation de leurs vidéos par VitaFlo. Les Participants renoncent au droit de contrôler ou d'approuver le produit final, le clip vidéo, le message publicitaire, le script vidéo ou les supports imprimés associés.

Responsabilité civile

29. VitaFlo et les sociétés qui lui sont affiliées ne sont pas responsables de tout dommage résultant de l'accès, de l'utilisation ou de la confiance accordée aux informations figurant sur le site du Concours ou sur tout site qui y est lié, sauf si ce dommage est dû à une faute intentionnelle ou à une faute grave de la part de VitaFlo.
30. VitaFlo n'est pas responsable, ni en vertu de la loi ni en vertu d'un contrat, des éventuels dommages indirects résultant du Concours. VitaFlo décline toute responsabilité en cas d'accidents, de livraisons tardives, de dommages ou de coûts supplémentaires de toute nature résultant du Concours, de la promotion, de l'attribution du prix ou de sa réception. VitaFlo n'est pas responsable des dommages résultant d'erreurs d'impression. Des modifications ainsi que des erreurs typographiques ou d'impression sont donc réservées. VitaFlo n'est pas non plus responsable en cas de défaillance technique et/ou de retard dans la réception des participations.
31. Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu, administré par ou associé à Meta. En participant, vous acceptez de fournir vos informations à VitaFlo et non à Facebook, afin que VitaFlo puisse vous contacter dans le cadre du Concours. En participant au Concours, vous renoncez également de manière irrévocable à toute action en justice à l'encontre de Meta.

Dispositions finales

32. Tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle relatifs à l'ensemble des textes, images et autres contenus présents sur le site du Concours sont la propriété de VitaFlo France SARL. Aucun élément du contenu de cette Action et/ou publication ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation expresse de VitaFlo.
33. Ce Concours est soumis au droit belge. Tout litige découlant du règlement du Concours ou de la (participation au) Concours sera exclusivement soumis aux juridictions compétentes de Bruxelles.
34. Pour toute information complémentaire, réclamation relative au Concours ou question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le service consommateurs de VitaFlo France SARL :
 - par e-mail : marketingfrabene@vitaflo.co.uk
 - par téléphone au numéro : +33 (0)1.47.23.51.20
 - par courrier à l'adresse : VitaFlo France SARL – 75008 Paris – 38 Rue de Berri

Le service consommateurs traitera vos questions et réclamations lui-même ou les transmettra, si nécessaire, au service VitaFlo concerné. Selon la nature de votre demande/réclamation et le mode de contact utilisé, une réponse vous sera fournie par téléphone, par écrit ou par e-mail. Vous recevrez une réponse dans un délai maximal de 4 semaines.

En participant à ce concours, vous acceptez automatiquement le règlement du concours ainsi que l'utilisation éventuelle de votre participation à des fins marketing.

Adopté le 26.06.2026